



## Déclaration préalable de la FSU des Ardennes au CDEN du jeudi 10 décembre 2020

L'assassinat de Samuel Paty a profondément choqué le pays tout entier. Dans le cadre de l'exercice de son métier, ce professeur travaillait avec ses élèves des principes et valeurs que la FSU porte tout particulièrement. Liberté d'expression, tolérance, exercice de la raison, laïcité, primat de l'éducation ont été attaqués par des extrémistes religieux.

Les attentats rappellent la nécessité de réaffirmer la laïcité, de lutter contre l'existence de ghettos ethniques et sociaux, de garantir pour chacun le libre exercice des libertés fondamentales et de mettre en place de véritables politiques d'éducation et de culture.

L'actualité reste dominée par l'évolution de l'épidémie de Covid-19 et sa gestion calamiteuse par le gouvernement, sans consultation des partenaires sociaux.

En transférant 136 milliards de dette Covid à la dette sociale (et non à celle de l'État), l'exécutif signe clairement son choix de mettre en difficulté la Sécurité Sociale pour mieux la démanteler. La LFSS (Loi de Finances de la Sécurité Sociale) votée récemment poursuit la baisse du pouvoir d'achat des retraités et ne suffit pas à satisfaire les besoins de l'hôpital public. Elle crée une 5<sup>ème</sup> branche consacrée à l'autonomie, soit le moyen d'introduire les assurances privées et de briser le principe de solidarité entre retraités, handicapés et les autres citoyens. La FSU demande que la loi autonomie soit enfin mise en discussion et réponde aux besoins avec un financement à 100% de la perte d'autonomie dans la branche maladie de la sécurité sociale.

Les mesures prises par le gouvernement ne permettent ni de répondre à l'ampleur de la crise pour les populations les plus en difficulté, ni de répondre dès maintenant aux besoins et enjeux sociaux et environnementaux. A l'inverse, des plans d'urgence sont indispensables, à commencer dans les services publics (budget, recrutements...).

Le gouvernement instrumentalise la pandémie pour instaurer des restrictions aux libertés fondamentales, prolonger l'état d'urgence sanitaire jusqu'en février 2021 sans contrôle démocratique. Cette régression, véritable basculement dans une ère inédite, entraîne un recul de la démocratie. Le projet de loi de sécurité globale, attaque violente contre la liberté d'information, d'expression, et de manifestation induit une société de la surveillance et du contrôle. Il met en péril la démocratie et dessine les contours d'un État autoritaire très inquiétant.

De même, l'interdiction de la diffusion d'images permettant d'identifier les forces de police est de nature à accroître le sentiment d'impunité et les risques de violence policière. A l'opposé, la FSU porte l'exigence d'une police démocratique formée à la lutte contre les discriminations et une doctrine du maintien de l'ordre respectueuse des libertés publiques. Le projet de loi « sécurité globale » est opposé aux valeurs que porte la FSU et marque une dérive autoritaire inquiétante et inacceptable : la FSU exige le retrait de ce projet de loi.

## Fonction publique

Les derniers chiffres officiels disponibles sont sans appel : selon l'INSEE, le salaire net moyen est en baisse dans les trois versants de la Fonction publique. Outre ses effets néfastes pour les personnels et pour l'économie, cette austérité salariale a des effets délétères pour la qualité du service public. Le nombre de candidats aux concours de la Fonction publique est en baisse continue et rien n'est fait pour l'endiguer.

La FSU a dénoncé l'absence de discussion salariale au niveau de l'ensemble de la Fonction Publique, tout étant renvoyé à des mesures insuffisantes, partielles et sectorielles. Par ailleurs, les discussions sectorielles, quand elles existent, privilégient les indemnités, primes, heures supplémentaires, etc. C'est particulièrement le cas pour les mesures salariales annoncées dans l'éducation pour 2021 et dans le « Grenelle de l'éducation ». 70 % des personnels sont exclus de ces mesures. La prime d'équipement est nettement insuffisante et ne concerne pas, elle non plus, l'ensemble des personnels. Pour la FSU, il est urgent de revaloriser l'ensemble de la fonction publique.

Malgré les difficultés actuelles dues à la crise sanitaire qui entraîne dans son sillage une crise économique encore plus grande, les réformes qui étaient en cours ne connaissent pas de pause : OTE (Organisation Territoriale de l'Etat), Loi de programmation de la recherche, etc. Ces réformes, dont nombre sont signes de destructions et dégradations de la Fonction publique et du service public, ne peuvent se poursuivre. La FSU en demande a minima la suspension.

Les services hospitaliers affaiblis et sous-dimensionnés ne peuvent pas prendre en charge correctement un afflux de patients, et les classes surchargées à tous les niveaux d'enseignement ne permettent pas le respect des mesures sanitaires préconisées dans la lutte contre la COVID-19, augmentant ainsi le risque de contamination des familles.

C'est pourquoi la FSU dénonce vivement le choix du gouvernement de ne flécher aucune partie des 100 milliards du « plan de relance » au renforcement des services publics, mais au contraire, de prévoir des restrictions budgétaires pour 2021 qui affaibliront encore certains services publics essentiels au bien-être de la population, ainsi que celui dédié à la transition écologique.

Le recours accru au contrat dans la Fonction publique, que va encore amplifier la loi de transformation de la FP, entraîne un turn-over sur les emplois et une précarisation des agents publics qui nuit à l'efficacité des services publics et a des conséquences sur la qualité du service rendu.

La poursuite de la préfectoralisation des services déconcentrés à travers la réforme de l'OTE cumule de nombreux effets néfastes, pour les agents malmenés par ces restructurations déconnectées des réalités des métiers, comme pour les administrés qui voient baisser la qualité du service rendu. En particulier, le pouvoir de dérogations aux normes accordées aux préfets et leur perméabilité aux intérêts économiques locaux sont problématiques pour les missions régaliennes protectrices et garantes de la santé, la sécurité environnementale et alimentaire, par ailleurs de plus en plus confiées à des organismes délégataires. Dans les domaines

environnementaux et agricoles tous les pouvoirs seront dans les mains des préfets, ce qui risque d'entraîner une perte de transparence sur les mesures prises.

## **Education**

La rentrée de novembre a été très éprouvante : à la peine et l'effroi ressentis après l'assassinat de Samuel Paty s'est ajoutée la colère de l'ensemble des personnels face au mépris du ministre qui a réduit l'hommage prévu à peau de chagrin. Cette colère est aussi alimentée par la gestion de la crise sanitaire dans les lieux scolaires. Dans les écoles, le protocole sanitaire s'est vu « renforcé » par l'obligation du port du masque dès 6 ans. Dans le primaire et dans le secondaire, alors que les effectifs de classes ne permettent aucune distanciation, le protocole qui s'applique ne peut garantir la sécurité de tous. Le Ministre Blanquer s'est installé dans le déni de la gravité de la situation sanitaire, il va même jusqu'à avancer des chiffres de contamination dans l'éducation nationale totalement fantaisistes, très inférieurs à ceux publiés par l'ARS. Dans les lycées, des mouvements (manifestations, grèves) ont permis qu'il concède des aménagements pour réduire le nombre de présents chaque jour, mais les traductions locales ne permettent pas d'avoir un cadre national garant d'égalité. Surtout, ces aménagements ne lèvent pas les incertitudes sur l'avenir : jusqu'à quand cette organisation s'applique-t-elle ? Quel allègement des programmes en conséquence, et des examens, des PFMP (Périodes de Formation en Milieu Professionnel) dans la voie professionnelle ? La FSU demande que ces questions soient rapidement discutées avec les organisations syndicales et que des aménagements soient décidés collectivement. Les difficultés sont nombreuses pour les jeunes : apprentissages perturbés, insécurité sanitaire, impossibilité de se projeter sur l'avenir proche. Pour les personnels, elles sont immenses : les conditions de travail sont très dégradées et engendrent une grande fatigue professionnelle, les conditions sanitaires sont insécurisantes et génèrent du stress. Beaucoup se trouvent dans une situation de travail « empêché » ou tout au moins « bridé », par des mesures inapplicables ici, par l'absence de mesures là. Crise sanitaire ou pas, le Ministre Blanquer, comme ses homologues de l'agriculture et de l'enseignement supérieur et de la recherche, poursuivent la même politique éducative qui renforce les inégalités. La FSU exige que les droits des personnels soient respectés et dénonce les dérives relatives au contrôle pédagogique. Elle rappelle son attachement à la liberté pédagogique inscrite dans le Code de l'éducation.

Les états généraux du numérique mis en place par le Ministre lui ont ainsi permis d'avancer dans sa politique du « tout-numérique » et de poser en lien avec le « Grenelle » les jalons de futures évolutions inquiétantes pour le métier.

Dans le cadre du nouveau schéma directeur de l'éducation prioritaire décidé par le ministère, des expérimentations seront menées dans des académies. Cette expérimentation marque un changement idéologique radical de politique d'éducation prioritaire. A l'opposé du principe d'une labellisation en fonction des caractéristiques sociales et scolaires d'un territoire, c'est à partir de la contractualisation locale de projets et d'objectifs pédagogiques que seront attribués les moyens. Le risque est grand aussi de voir l'apprentissage rentrer à marche forcée et une dérégulation des formations dans les lycées professionnels qui seraient intégrés aux expérimentations. Pour la FSU, une telle évolution risque de se faire au détriment du respect des droits des personnels et

est contraire aux finalités de démocratisation de la réussite scolaire et créera des situations de profondes inégalités et injustices entre écoles et établissements.

Dans notre département, nous nous permettons d'attirer l'attention sur la concomitance entre cette redéfinition de la carte de l'EP (selon des critères nationaux et académiques) et la restructuration départementale du réseau des collèges, questions qui doivent, selon nous, être absolument menées de pair, afin de garantir une réelle équité de traitement pour tous les élèves. Nous demandons qu'un point de situation (académique et départemental) objectif et transparent soit fait en termes d'indicateurs sociaux (taux de chômage, pauvreté,...) afin que l'éventuelle « allocation différenciée des moyens » soit attribuée sur des critères totalement équitables et indiscutables. Nous rappelons par ailleurs notre demande d'être associés à la « concertation » sur l'évolution du réseau des collèges ardennais, afin, entre autres, d'y porter nos revendications de mixité sociale et de lutte contre les inégalités.

Dans le même ordre d'idée d'une politique éducative libérale que l'on continue de dérouler quel que soit le contexte et quelles que soient les discussions dans le cadre d'un certain « dialogue social », le ministère fait passer en force une réforme de la formation initiale malgré l'expression quasi unanime de son refus tant par les organisations syndicales que par les acteurs de la formation. Totalement inaboutie, cette réforme, conçue à l'aune des évolutions de la profession voulues par le ministre, affaiblira davantage encore la formation des enseignants et détériorera les conditions de travail des étudiants, stagiaires et formateurs. Par ailleurs, la FSU réaffirme sa demande de suppression de l'oral "de titularisation" pour les lauréats 2020.

Alors que les personnels se démènent dans un quotidien compliqué à plus d'un titre, et qu'ils assurent leur mission en présence des élèves malgré les difficultés, les ministres quant à eux poursuivent sur leur ligne : les seuls moyens consentis sont le recrutement de personnels précaires alors que des alternatives sont possibles, en particulier le recrutement de l'ensemble inscrits sur listes complémentaires et la reconvoction des jurys pour les réabonder... Le budget 2021 prévoit à l'inverse de nouvelles suppressions (-1800 postes) dans le second degré. Alors que la situation sanitaire exigeait des mesures d'urgence, rien n'a été fait pour permettre les recrutements nécessaires, ce qui débouche, dans le 1<sup>er</sup> degré, sur un afflux de contractuels, pour pallier l'absence de titulaires.

Alors que les jeunes sont fortement percutés par la crise économique, le plan de relance comme le plan jeunesse ne sont aucunement une réponse à leurs besoins. L'apprentissage comme les contrats de professionnalisation bénéficient de 2 milliards d'euros quand les formations diplômantes et qualifiantes dispensées par les établissements publics sont laissées pour compte. Pour la FSU, il faut engager un grand plan d'investissements dans les formations professionnelles publiques seules garantes pour sécuriser les parcours scolaire et professionnel des jeunes.

Depuis mars, les infirmier-es de l'Éducation nationale se mobilisent sans faille dans la bataille contre le coronavirus. Dans un contexte de déficit constant de personnels ne permettant pas de répondre aux besoins des élèves hors temps de crise sanitaire, on leur demande aujourd'hui de nouvelles tâches au détriment de leurs missions en direction des élèves. La réussite scolaire des élèves ne doit pas être sacrifiée. Plus que jamais ils ont besoin d'être accueillis et écoutés par les

infirmier.es de l'Éducation nationale. Leur présence doit être renforcée pour répondre aux demandes et aux besoins des élèves.

Enfin, la FSU a pris connaissance des informations diffusées par Mediapart et Libération, relatives au financement et au fonctionnement du syndicat « Avenir Lycéen » ainsi qu'au rôle joué par certains membres du Ministère de l'Éducation nationale, par le ministre de l'Éducation nationale et par des hauts fonctionnaires des rectorats. La FSU exige qu'une enquête administrative indépendante fasse toute la lumière sur ces faits de toute urgence. S'ils étaient avérés, les personnels mis en cause ne pourraient pas rester en poste. La FSU exige que le ministre revienne sur ces propos qui attaquent l'un de ses syndicats, le SNES-FSU en l'occurrence.

Par ailleurs, au vu de la politique éducative inégalitaire et néfaste pour l'école qu'il mène depuis 3 ans comme de son discrédit fort dans l'ensemble de la communauté éducative, la FSU interroge publiquement la crédibilité du ministre actuel à continuer d'être l'interlocuteur des personnels et à conduire une autre politique.

Dans la même veine, elle s'interroge également sur les « dysfonctionnements » au sein du Rectorat de Reims évoqués ces derniers jours dans la presse locale, espérant qu'ils ne portent pas préjudice aux élèves ni aux personnels, espérant aussi que la nomination d'un nouveau Recteur permette d'assainir la situation mais également de renouer un dialogue social particulièrement malmené ces derniers temps, à l'occasion des réunions institutionnelles bien sûr mais aussi lors de visites plus « informelles » dans les établissements où des échanges avec les acteurs de terrain pourraient être organisés, en toute « confiance »...